

THÈME 1 introductif

Comprendre les territoires de proximité

Introduction

La photographie de la rue de la République à Avignon (Vaucluse) permet d'introduire les deux problématiques du thème 1 « Comprendre les territoires de proximité » qui ne comporte qu'une seule question intitulée « Approches des territoires du quotidien ». Dans ce programme, qui nous invite à étudier « dynamiques des territoires [français et européens] dans la mondialisation », le thème 1 s'attache à étudier le fonctionnement de l'échelon local et mobilise les expressions pas tout à fait synonymes de « territoires de proximité » et de « territoire du quotidien » :

- Le territoire de proximité qualifie un territoire qui est proche. Le mot de « proximité » est éminemment relatif car en étant à 1 h 30 de TGV, Bruxelles est à proximité de Paris. La diffusion récente de ce mot (police de proximité, emplois de proximité, commerce de proximité, justice de proximité etc.) fait référence à l'ensemble des structures accessibles qui sont en contact étroit et permanent avec la population. Le territoire de proximité désigne un espace local qui est administré par les collectivités territoriales au service direct de la population.
- Le territoire du quotidien désigne l'espace familier qu'un individu construit autour du lieu où il réside et en fonction de ses différentes

activités. C'est la pratique routinière, répétitive de l'espace environnant le logement et l'ensemble des déplacements individuels qui font le territoire du quotidien. Un territoire qui a longtemps coïncidé avec l'espace local, mais qui aujourd'hui, dans un contexte de mobilité géographique accrue, déborde souvent de celui-ci. Si le territoire de proximité est une expression ayant une dimension fortement citoyenne, le territoire du quotidien a une dimension surtout sociale, voire culturelle.

Pour répondre à la deuxième problématique, le professeur pourra guider la réflexion des élèves en les interrogeant de cette manière :

- Quels sont les aménagements visibles sur la photographie de la rue de la République à Avignon ?
- Quels sont les objectifs visés par ces aménagements ?
- Quels sont les acteurs de ces aménagements ?

Par ce questionnement, les élèves devront saisir que le thème 1 cherche à démontrer que l'aménagement d'un territoire est essentiel dans un contexte de mondialisation et que c'est la fonction des acteurs publics (collectivités territoriales, État et Union européenne) que de rendre compétitifs les territoires qu'ils gèrent. Par ailleurs, les élèves devront comprendre que les acteurs privés (firmes transnationales ou FTN) valorisent de manière différenciée et sélective les territoires en les mettant en concurrence.

CHAPITRE 1 Approches des territoires du quotidien

Introduction

● Lecture du programme

Les « Approches des territoires du quotidien » est la seule question à traiter dans le cadre du thème 1 « Comprendre les territoires de proximité ». Le programme préconise de lui consacrer 7 à 8 heures, soit un volume qui doit permettre au professeur d'aborder confortablement le programme de géographie en début d'année.

Ce volume horaire doit permettre d'introduire la notion de mondialisation, contexte dans lequel les territoires de la France et de l'Europe doivent être étudiés. Le programme ne prévoit pas l'étude de ce processus en tant que tel, alors même qu'il en est une des « grilles de lecture majeures du monde », « une toile de fond de l'ensemble du programme ». Le cours 2 intitulé « Des territoires mondialisés » (p. 40-41) s'efforce de décrypter la notion de mondialisation à travers les territoires du quotidien, de montrer les liens qui existent entre les territoires du quotidien, leur aménagement et la mondialisation.

Par ailleurs, ce volume horaire doit donner lieu à la mise en place d'un projet qui nécessite une sortie de terrain ou une rencontre d'acteurs. Les instructions officielles insistent très fortement sur ce point : « [le thème 1] peut être l'occasion de rencontres d'acteurs et d'observations ou de recherches sur le terrain, lors de sorties de classe, ou d'enquêtes conduites par les élèves. ». La méthode 3 (p. 46-47) expose la démarche à suivre pour mettre en activité les élèves dans le respect de cette nouvelle exigence.

Enfin, ce volume horaire prend en compte que les élèves doivent assez rapidement se familiariser avec les exercices de la discipline : les pages Prépa Bac proposent des exemples de composition (p. 48-49) et d'analyse de document(s) (p. 50-51) rédigés ; la méthode « Comment étudier un aménagement ou une région ? » (p. 20-21) et la fiche de révision (p. 52-53) comportent des schémas simples à reproduire que les élèves pourront aisément réinvestir. Si les exercices du baccalauréat sont inconnus à l'heure où manuel et le livre du professeur sont écrits, les exercices proposés s'attachent à respecter les principes que le pro-

gramme nous invite à suivre (« Capacités et méthodes ») : évaluer les élèves ayant mémorisé le cours, critiquant des documents de types différents et réalisant des productions graphiques.

● Organisation du chapitre

La diversité des territoires du quotidien ne permettant pas de proposer une étude de cas pour chacun d'entre eux, le choix s'est porté sur deux cas représentatifs que l'on croisera plus loin dans le manuel :

L'étude de cas Aménagement porte sur Lens et l'antenne du musée du Louvre qui y a ouvert ses portes en décembre 2012. Ce cas est pertinent à étudier du fait de ses enjeux, de ses acteurs, des débats qu'il suscite ainsi que de ses effets sur le territoire. Il est d'autant plus pertinent qu'au même moment le Louvre implante une autre antenne à Abu Dhabi qui est évoquée dans le chapitre 6 intitulé « L'Union européenne et la France dans la mondialisation » (document 3 p. 219). Cet exemple peut servir de fil directeur et donner de la cohérence au traitement du programme.

L'étude de cas Région porte sur la région Île-de-France. Le choix de ce cas tire sa pertinence du fait qu'il est un autre fil directeur du manuel permettant de donner de la cohérence au traitement du programme : les élèves devront étudier Paris en tant que ville mondiale dans le chapitre 6 intitulé « L'Union européenne et la France dans la mondialisation » (p. 220-223).

Les deux études de cas et les cours sont construits suivant une démarche unique en trois temps. Le professeur analysera le territoire du quotidien/de vie des élèves dans un premier temps, il introduira l'aménagement(s) de ce territoire dans un deuxième temps et il en présentera les acteurs dans un troisième temps. Pour nourrir son propos, il trouvera dans le cours 1 des analyses nécessaires à la première partie de son étude de cas, dans le cours 2 des analyses nécessaires à la deuxième partie de son étude de cas, dans le cours 3 des analyses nécessaires à la troisième partie de son étude de cas. Chaque partie de l'étude de cas et chaque cours peuvent être traités en une heure, soit un total de 6 heures :

Une étude de cas au choix :

Étude de cas Aménagement Lens (p. 22-27)	Étude de cas Région Île-de-France (p. 28-33)		Cours (p. 38-43)
1. Quel est mon territoire du quotidien ? (p. 22-23)	1. En quoi ma région est-elle un territoire de vie ? (p. 28-29)	↔	Cours 1 : des territoires pratiqués (p. 38-39)
2. Quel aménagement transforme mon territoire du quotidien ? (p. 24-25)	2. Quels grands projets d'aménagement transforment ma région ? (p. 30-31)	↔	Cours 2 : des territoires mondialisés (p. 40-41)
3. Quels acteurs aménagent mon territoire du quotidien ? (p. 26-27)	3. Quels acteurs aménagent ma région ? (p. 32-33)	↔	Cours 3 : des territoires gérés (p. 42-43)
3 heures		+	3 heures

OUVERTURE

Pause-déjeuner sur l'esplanade de La Défense (Hauts-de-Seine)

p. 18-19

La photographie de l'esplanade de La Défense (Hauts-de-Seine) permet d'introduire les trois problématiques du chapitre.

Dans un premier temps, elle permet d'aborder la définition d'un territoire du quotidien à partir du moment où différents publics sont facilement repérables sur la photographie. Des cadres qui travaillent sur place dans les gratte-ciel, des salariés qui pique-niquent sur la pelouse ou encore des enfants qui profitent de la présence d'un manège montrent que le territoire du quotidien est un espace familier où différentes activités sont pratiquées selon les individus et leur emploi du temps.

Dans un second temps, cette photographie permet de montrer que cet espace est adapté à la mondialisation en raison des formes verticales et originales du bâti et en raison des firmes en présence (FNAC, Technip). La Défense, premier quartier d'affaires européen par l'étendue de son parc de bureaux est d'ailleurs un espace moteur de la mondialisation.

Enfin, cette photographie pose la question des acteurs qui aménagent aujourd'hui les territoires du quotidien. Des acteurs publics participent à l'aménagement de ces territoires comme l'Établissement public de

gestion du quartier d'affaires de La Défense, créé par la loi du 27 février 2007 et qui a pour mission la gestion, la promotion et l'animation de l'espace public dont cette même loi lui a transféré la propriété. De plus, des acteurs privés participent à l'aménagement de l'esplanade de La Défense. Le choix des entreprises et la construction des bâtiments sont ainsi liés à des stratégies d'acteurs privés.

MÉTHODE

Comment étudier un aménagement ou une région ?

p. 20-21

Le nouveau programme offrant le choix d'étudier « un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée » ou « la région où est situé le lycée » à l'intérieur d'un même chapitre intitulé « Approches des territoires du quotidien », les pages 20-21 proposent aux professeurs une démarche unique, applicable à l'ensemble des aménagements locaux et des régions. Cette démarche, que suivent les études de cas développées dans le manuel (Lens pour l'aménagement local p. 22-27, l'Île-de-France pour la région p. 28-33), est présentée dans le tableau suivant. Les professeurs peuvent s'en inspirer pour construire leur propre étude de cas, aussi bien du point de vue du questionnement que de celui des documents.

Étude de cas Aménagement (p. 20)	Étude de cas Région (p. 21)	Démarche
1. Quel est votre territoire du quotidien ?	1. En quoi votre région est-elle un territoire de vie ?	<i>On présente le territoire où est situé le lycée</i>
2. Quel aménagement transforme votre territoire du quotidien ?	2. Quels grands projets d'aménagement transforment votre région ?	<i>On présente l'/les aménagement(s) de ce territoire</i>
3. Quels acteurs aménagent votre territoire du quotidien ?	3. Quels acteurs aménagent votre région ?	<i>On présente les acteurs impliqués par cet/ces aménagement(s)</i>

Il est à noter que l'étude de « la région où est situé le lycée » ne peut plus exactement être menée de la même manière que dans le programme des séries ES/L puisque cette étude de cas est désormais partie intégrante du chapitre introductif. Dans ce programme des séries ES/L, elle figure dans le chapitre 2, un chapitre qui s'intéresse de manière plus attentive à la région en tant que collectivité territoriale dont les pouvoirs vont croissants. Dans le programme de la série S, le professeur, qui choisira d'étudier « la région où est situé le lycée », devra le faire de la même manière que s'il traitait d'un aménagement, c'est-à-dire avec en ligne de mire la nécessité d'expliquer aux élèves que les collectivités territoriales sont les chefs de file de l'aménagement des territoires depuis les lois de décentralisation de 1982, renforcées par celles de 2003-2004. Une explication qu'il est inutile de

fournir dans le chapitre 2 du programme d'ES/L puisque le chapitre 1 l'a donnée.

Graphiquement, cette démarche progressive fonctionne comme série de trois calques, comme le montrent les schémas qui figurent dans la méthode. Chaque étape de cette démarche peut être représentée dans une production graphique simple et compréhensible pour les élèves ; chaque étape étudiée en classe permet également de compléter un schéma unique qui peut illustrer une conclusion de composition. Le professeur soucieux d'enseigner en changeant de langage peut s'en inspirer pour construire les schémas correspondant à sa propre étude de cas. Il trouvera d'autres suggestions dans la fiche de révision p. 52.

Étude de cas Aménagement (p. 20)	Étude de cas Région (p. 21)	Démarche
 territoire proche du lycée  lycée	 région  limite départementale  lycée	<i>On présente le territoire où est situé le lycée</i>
+  aménagement choisi à proximité de votre lycée	+  grand projet d'aménagement	<i>On présente le(s) aménagement(s) de ce territoire</i>
+  acteur privé ou public	+  Conseil régional	<i>On présente les acteurs impliqués par ce(s) aménagement(s)</i>

Pour construire son étude de cas en suivant la démarche proposée, le professeur peut s'appuyer sur un corpus de sources variées et contradictoires. Ces sources doivent notamment permettre d'appréhender les enjeux de(s) aménagements des territoires et les débats qu'ils suscitent entre les acteurs. Pour faire simple, on distingue quatre grands types de sources :

Des cartes et plans, en version papier (IGN) ou électronique (Géoportail, Google Maps), qui permettent de délimiter et d'analyser le territoire du quotidien des élèves, un territoire que l'on nomme « territoire proche » dans l'étude de cas Aménagement et « territoire de vie » dans l'étude de cas Région ;

Des médias locaux ou régionaux (presse quotidienne, hebdomadaire, radio et télévision) qui permettent de présenter de manière plutôt complète le(s) aménagement(s) du territoire du quotidien des élèves, leurs enjeux, leurs acteurs, les débats qu'ils suscitent ainsi que leurs effets sur le territoire ;

Des publications officielles regroupant aussi bien des documents d'aménagement locaux (SCoT, PLU) ou régionaux (SRADDT) que des publications des collectivités territoriales (sites Internet, bulletins, brochures d'informations des conseils départementaux et régionaux) ;

À cela s'ajoutent d'autres types de sources sur lesquelles les instructions officielles insistent : la sortie de terrain ou la rencontre d'acteurs (méthode 3 p. 46-47), les sites Internet nationaux (« Pour aller plus loin » p. 53), des argumentaires d'autres acteurs locaux (exemple : pétitions).

ÉTUDE DE CAS 1

Comment fonctionne un territoire du quotidien comme Lens ?

p. 22-27

Ancienne région industrielle, le bassin minier de Lens-Liévin connaît une crise économique et sociale marquée depuis les années 1970. La disparition des mines puis des emplois industriels entraîne un chômage élevé et des difficultés économiques et sociales. Dans le cadre de la politique de décentralisation des institutions culturelles, le musée du Louvre a proposé l'ouverture d'une antenne régionale. En 2004, le gouvernement a choisi le site proposé par Lens, ville de 36 000 habitants sans musée, au cœur d'une agglomération de 400 000 personnes, pour redynamiser un espace en déclin. L'agglomération espère donc un « effet Louvre » et se tourne vers la promotion culturelle de son patrimoine minier : elle propose simultanément de l'inscrire au patrimoine culturel de l'humanité de l'Unesco. La réponse est attendue en 2012, comme l'ouverture du musée.

1. Quel est mon territoire proche ?

p. 22-23

● Présentation

Cette première partie de l'étude de cas part du territoire du quotidien, c'est-à-dire de l'espace familier que se construit un individu en fonction de ses activités. La carte mentale d'un élève du lycée Condorcet de Lens est un exemple type, qui peut être reproduit en classe sous forme d'exercice. Un texte présentant les lieux de vie peut aussi être réalisé. Comparée avec l'extrait de carte IGN, la carte mentale permet de relever la différence entre représentation et réalité : perception des distances, classification des bâtiments et des activités, présence ou

absence de lieux représentatifs... Au final, l'application de l'exercice en classe permet de comparer les différentes cartes mentales et de conclure que chaque territoire est construit, unique et évolutif. Il doit aussi beaucoup à la représentation que l'on s'en fait et demande une appropriation. Cette partie est en lien avec le cours 1, « Des territoires pratiqués » (p. 38).

● Réponses aux questions

1. Damien fréquente quotidiennement le lycée Condorcet, se rend deux fois par semaine au stade municipal pour faire du football et va tous les quinze jours au stade Bollaert pour supporter le Racing Club de Lens. Occasionnellement, il se rend dans le centre-ville pour faire des courses et voir ses amis. Plus rarement, il va dans les centres commerciaux alentour. Le territoire du quotidien de Damien s'étend entre sa ville de résidence, Loos-en-Gohelle, à l'ouest de Lens, et le centre de la ville de Lens, dans un périmètre de moins de 4 km.

2. Le lycée de Damien est distant de 3,5 km de son domicile. Il vit « loin » du centre de la ville de Lens dans le sens où la distance à parcourir pour ses trajets quotidiens nécessite l'utilisation d'un moyen de transport (bus, vélo, voiture), mais « pas loin » dans la mesure où les distances restent très modestes.

3. Damien ne fréquente pas tout le territoire de sa ville : il fréquente son quartier, celui de son lycée en centre-ville et ceux liés à ses loisirs. Par contre, il ne fréquente pas les autres quartiers résidentiels de Lens (la Grande Résidence ou ZUP de Lens, les cités minières comme celles du 9-9 bis).

4. Damien alterne les modes de transport en fonction des distances à parcourir (à pied, en bus), de la destination (présence d'un garage à vélos), du beau temps (bus ou vélo), de la fréquentation de lieux seul ou avec ses parents (voiture).

5. Le territoire de Damien lui est propre. Ses camarades n'habitent pas forcément le même quartier, n'ont pas les mêmes loisirs et ses parents ont un territoire différent car il comprend leur lieu de travail. Le territoire de Damien est en effet appelé à évoluer et à s'agrandir au fur et à mesure de son insertion dans la vie adulte : fréquentation d'un établissement plus éloigné pour ses études supérieures, déplacements plus lointains avec un véhicule personnel.

BILAN 1. Le territoire de Damien est construit car il correspond à son mode de vie. Ses déplacements sont des trajets cohérents entrepris pour mener les activités communes à tout lycéen : fréquentation d'un établissement scolaire, sorties liées aux loisirs, besoins de consommation... Il est unique car chaque individu, en fonction de son lieu d'habitation, de ses centres d'intérêt, de ses obligations scolaires ou professionnelles se construit son propre territoire. Il est enfin évolutif et s'élargit progressivement de l'enfance à l'âge adulte : le territoire actuel de Damien n'est ni celui qu'il possédait quand il était collégien, ni celui qu'il aura dans quelques années, lorsqu'il sera étudiant puis jeune actif.

2. Quel aménagement transforme mon territoire proche ? Quels en sont les enjeux ?

p. 24-25

● Présentation

Le territoire est susceptible d'évolution. Le programme suggère de choisir un aménagement dans le territoire proche du lycée. L'exemple du Louvre à Lens a ici été sélectionné : c'est un projet ambitieux, ori-

ginal, de nature culturelle, qui veut s'inscrire comme un exemple éclatant de reconversion et qui est donc symbolique. Il s'insère et s'adapte à un espace à l'identité minière et populaire marquée, avec le désir affiché de transformer l'image de l'agglomération lensoise et d'amorcer une rénovation urbaine généralisée. Les retombées économiques attendues avec ce projet sont loin d'être négligeables mais sont encore incertaines, même si on peut s'attendre à un « effet Louvre », surtout en matière d'image et de bénéfice économique, mais moins en matière d'emploi. L'aménagement, prestigieux, n'en reste cependant pas moins exceptionnel. Par sa dimension, il s'inscrit comme une adaptation et une insertion à la mondialisation. Cette partie de l'étude de cas se rattache au cours 2, « Des territoires mondialisés » (p. 40).

● Réponses aux questions

1. Le passé minier de Lens est identifiable grâce à plusieurs éléments :
 - les terrils, amas de déchets schisteux issus de l'extraction charbonnière. Ceux que l'on aperçoit sont ceux de Loos-en-Gohelle, les plus hauts d'Europe, avec 187 m de haut. Si certains ont été arasés, ils restent nombreux dans le paysage de l'agglomération lensoise ;
 - les cités minières, c'est l'élément le plus visible du passé minier. On distingue les corons (barres horizontales de logements destinés aux ouvriers mineurs), plus anciens et moins confortables bien que rénovés aujourd'hui, des cités-jardins (logements destinés à tous les employés des compagnies des mines, généralement groupés par deux, entourés de jardins et conçus à l'origine avec un souci d'aménagement paysager et l'insertion de bâtiments utilitaires tels qu'école, dispensaire, église, économat parfois encore en service) ;
 - les puits d'exploitation du charbon, ou carreau de mine, avec bâtiments industriels, en particulier chevalets. La plupart a été démantelée, mais on distingue un chevalet sur la photo, devant les terrils.
2. Le chantier visible sur la photographie aérienne est celui du Louvre-Lens. Le musée du Louvre a en effet décidé en 2003 de procéder à l'ouverture d'une antenne régionale dans le cadre de la politique de décentralisation et la ville de Lens a été choisie pour accueillir le site en 2004. C'est donc un aménagement institutionnel et culturel, entrepris sur l'ancienne fosse 9-9 bis, fermée en 1960, démantelée et devenue une friche industrielle. Située au cœur de l'agglomération lensoise, la friche fait l'objet d'une reconversion.
3. La construction de cet aménagement est prestigieuse car elle implique la participation du musée le plus célèbre du monde, le Louvre. Pour construire le nouveau bâtiment, il a fait appel à un cabinet d'architectes de renommée internationale, l'agence japonaise SANAA, prix Pritzker en 2010.
4. Le site proposé par Lens présente plusieurs avantages :
 - le site est proche du centre-ville et de la gare, inséré dans une agglomération dense, il offre 20 hectares entourés d'arbres permettant l'aménagement paysager ;
 - l'agglomération de Lens-Liévin est en situation de carrefour, entre la capitale régionale, Lille, et Arras, entre les autoroutes A1, A21 et A26 fréquentées par les touristes étrangers d'Europe du Nord. Desservie par le TGV, Lens est à 1 h 10 de Paris et proche des capitales européennes Londres et Bruxelles ;
 - le choix est symbolique puisque l'agglomération est sans musée, confrontée aux problèmes économiques et sociaux. Le choix de l'implantation sur un carreau de mine exprime la « reconnaissance » pour une région industrielle et minière active, touchée de plein fouet par la crise depuis les années 1970. C'est aussi un exemple de reconversion éclatant, bien qu'isolé. La pose de la première pierre du Louvre-Lens a eu lieu le 4 décembre 2009, jour de la sainte Barbe, patronne des mineurs. Son ouverture est prévue le 4 décembre 2012.
5. L'aménagement vise à redynamiser l'agglomération lensoise. Avec 15,3 % de chômeurs et un revenu fiscal médian en dessous de la moyenne régionale, elle est nettement défavorisée. Les habitants et les élus espèrent un « effet Louvre », une revalorisation en termes d'image et des retombées économiques à travers les activités générées par l'implantation du Louvre à Lens, notamment le tourisme.
6. Pour les musées, l'ouverture d'antennes est une tendance actuelle, liée à la mondialisation : les musées cherchent à profiter de leur image prestigieuse pour développer et élargir leurs activités et leurs publics. En s'associant à un cabinet d'architecture internationalement reconnu, ils créent l'évènement autour du bâtiment comme autour des collections

et s'assurent une visibilité internationale. Pour les collectivités, l'accueil d'une telle entreprise est aussi l'occasion de s'insérer dans la mondialisation. Le musée est aussi vu comme un aménagement de la ville, occasion de procéder à une restructuration urbaine et d'en modifier l'image. Une stratégie de communication mondiale ayant pour support la culture se met donc en place.

BILAN 2. Le projet du Louvre-Lens est un ambitieux projet d'ouverture d'un musée à Lens. Le site choisi, sur un ancien carreau de mine, rappelle symboliquement le passé industriel de la région, située au carrefour de l'Europe du Nord-Ouest. Les enjeux présents sont importants : le bassin de Lens-Liévin espère, par cet exemple prestigieux de reconversion, impulser une dynamique susceptible d'améliorer la situation économique et sociale. Il souhaite aussi opérer un changement d'image et devenir plus attractif.

3. Quels acteurs aménagent aujourd'hui mon territoire proche ?

p. 26-27

● Présentation

Avec la décentralisation, les acteurs des projets d'aménagement sont devenus multiples. Ils sont bien sûr publics, de l'Union européenne aux collectivités locales en passant par l'État, mais aussi privés : mécènes, associations, particuliers habitant le territoire participent désormais, avec plus ou moins de poids, à l'aménagement des territoires. Cela ne va pas sans controverse et débat : l'utilité d'un projet, ses contraintes pour les riverains, son coût, sont régulièrement débattus. Si les collectivités locales se montrent désormais soucieuses de communiquer sur leurs projets d'aménagement et d'obtenir l'aval de la population, allant parfois jusqu'à créer une réelle dynamique, peut-on pour autant parler de démocratie participative ? Au final, les décisions restent l'apanage des instances politiques et des financeurs. Cette partie est en lien avec le cours 3, « Des territoires gérés » (p. 42).

● Réponses aux questions

1. Les différents acteurs dans la réalisation du musée du Louvre-Lens sont :
 - les acteurs publics traditionnels : État, Union européenne, Conseil régional, Conseil général, communauté d'agglomération de Lens-Liévin, ville de Lens ;
 - le musée du Louvre, qui a le statut d'établissement public ;
 - les acteurs privés : mécènes (souvent des grandes entreprises), habitants de Lens soutenant le musée à titre particulier ou professionnel (université, enseignants), associations à but culturel ou de promotion du patrimoine, chambre de commerce et d'industrie, structures ayant un intérêt à la promotion du Louvre-Lens.
 Certains de ces acteurs sont regroupés dans Euralens, qui se propose d'agir de façon cohérente afin d'assurer la promotion du territoire.
2. La conception du musée appartient essentiellement au musée du Louvre, qui travaille avec le cabinet d'architectes chargé de la construction, s'occupe de l'aménagement interne de l'espace avec un muséographe et choisit les œuvres qui seront exposées. Le financement revient à 71 % aux collectivités territoriales, en particulier à la région Nord-Pas-de-Calais, qui paie 59 % des 150 millions d'euros (soit 88,25 millions d'euros) que coûte le projet. L'UE est le deuxième contributeur au projet (20 %), mais l'État ne finance qu'à 4 % la construction du Louvre-Lens. Quant aux habitants de la communauté d'agglomération, ils sont concernés par le projet mais n'en sont pas responsables.
3. Malgré la volonté de démocratisation et de consultation des particuliers sur les aménagements, les décisionnaires restent bien les instances officielles. Le projet du Louvre-Lens a entraîné la participation active de la population, à travers le livre d'or signé en 2004 par plus de 8 000 personnes, à la mairie de Lens, pour convaincre le ministre de la Culture de la motivation de la région à accueillir le Louvre. Les maquettes des différents projets architecturaux ont ensuite été exposées et les habitants ont été nombreux à venir les voir. Au final, le document 9 montre que la décision revient aux politiques, influencés par les « experts » du Louvre, qui viennent à leurs conditions. Le projet ne fait donc pas l'unanimité. La critique essentielle porte sur le coût, très élevé et supporté en majorité par les habitants du Nord-Pas-de-Calais. En outre, les frais de fonctionnement, estimés à 15 millions d'euros par an, seront pris en charge par les collectivités locales, ce qui

est inhabituel : c'est d'ordinaire l'État qui s'en occupe. Le Louvre-Lens risque donc de coûter très cher aux habitants de la région.

4. La population est impliquée à travers des opérations de communication, comme par exemple « Le Louvre en sang et or » qui propose des reproductions d'œuvres au stade Bollaert. Si la tentative de liaison entre culture populaire à travers le foot et culture « classique » avec le Louvre est peut-être louable, elle montre aussi les limites de ce type d'opérations, qui ressemble plus à une implication dans l'événementiel (l'arrivée du Louvre à Lens) qu'à une véritable volonté de diffusion de la culture. Lorsqu'on les interroge, une majorité de Lenois se félicite de l'arrivée du Louvre à Lens... parce que cela va créer des emplois. Ils sont beaucoup moins nombreux à considérer qu'ils fréquenteront le musée. C'est pourquoi la diffusion de la culture à travers les instances scolaires est un enjeu essentiel. Ainsi, au lycée Condorcet, la dynamique créée autour du Louvre à Lens a permis d'obtenir l'ouverture d'une section « histoire des arts » qui propose aux lycéens d'accéder à la culture. Pour fédérer la population, le musée du Louvre et le Conseil régional se sont dotés d'une structure, la Maison du projet, installée à côté du chantier et œuvrant depuis 2009 à la communication et à la préparation de l'arrivée du Louvre à Lens. L'implication de la population dans le projet du Louvre-Lens semble donc un objectif essentiel.

BILAN 3. L'aménagement du musée du Louvre-Lens comprend différents acteurs : le musée du Louvre, les acteurs publics à toute échelle, de l'UE aux collectivités territoriales. Enfin, particuliers, citoyens, peuvent être impliqués ou intéressés. Mais un aménagement ne va pas sans critiques : les questions du coût, supporté essentiellement par la région, et de l'ambition culturelle envers la population locale sont ici soulevées. L'utilisation outrancière du folklore minier et de l'image populaire de Lens à travers le football est critiquée. Les initiateurs du projet sont cependant conscients de l'importance de l'implication de la population dans la réussite de l'implantation du Louvre à Lens.

ÉTUDE DE CAS 2

Comment fonctionne une région comme l'Île-de-France ?

p. 28-33

Région de petite taille mais très peuplée, l'Île-de-France constitue un territoire de vie particulier (« région-capitale ») en raison de la présence de la capitale nationale. Ceci dit, la présence de Paris, capitale à la fois politique, économique et culturelle de la France, n'est pas à étudier directement ici puisque ce point peut être traité dans le chapitre 6 sur « l'Union européenne et la France et dans la mondialisation » à travers l'item intitulé « Paris, ville mondiale » (p. 220-223). L'étude de cas ne porte pas sur la « région parisienne », mais sur « l'Île-de-France ».

Cette étude de cas concerne tous les élèves franciliens et peut être réalisée sur au moins trois heures, chacune des trois parties de l'étude de cas (correspondant à une double page dans le manuel) pouvant être traitée en une heure. À noter que si l'on précise « au moins trois heures » pour la réalisation de cette étude de cas, c'est parce que le programme invite à organiser une sortie de terrain ou une rencontre d'acteurs.

Enfin, il faut ajouter que cette étude de cas suit la même logique de questionnement que celle adoptée dans la partie « cours » :

- La première partie (correspondant à la première double page dans le manuel : p. 28-29) s'interroge sur la région Île-de-France en tant que territoire de vie ;
- La deuxième partie (correspondant à la deuxième double page dans le manuel : p. 30-31) s'interroge sur les grandes projets d'aménagement qui transforment la région Île-de-France ;
- La troisième partie (correspondant à la troisième double page dans le manuel : p. 32-33) s'interroge sur les acteurs qui transforment la région Île-de-France.

1. En quoi ma région est-elle un territoire de vie ?

p. 28-29

● Présentation

Cette première double page s'interroge sur la région Île-de-France en tant que territoire de vie. Le professeur démontrera dans cette étape

que la région est une réalité de plus en plus évidente pour ses habitants, les Franciliens. Pour ce faire, il dispose de cinq documents de natures et d'échelles variées (carte, illustrations, tableaux de données). Ainsi le document 1 fournit les chiffres clés de l'Île-de-France : ce document est essentiel pour dégager les caractéristiques cette région, de très loin la plus puissante de France. Le document 2 présente les résultats d'une enquête d'opinion portant sur le sentiment d'appartenance des habitants à l'Île-de-France. Avec le document 3, qui présente deux des trois logos successifs de la région (1976 et 2005), il va permettre de réfléchir sur l'importance de l'identité de l'Île-de-France. Le document 4 est une photographie de la base de loisirs de Draveil (Essonne), c'est-à-dire d'un équipement géré par le Conseil régional et dont l'appropriation par les habitants engendrerait une plus forte reconnaissance de la région en tant que territoire de vie. Enfin, le document 5 est une carte de l'organisation du territoire de la région : les élèves peuvent y identifier les principales zones de peuplement et d'activités, l'armature urbaine et les réseaux de communication. Ces documents doivent permettre de tirer deux conclusions portant sur les caractéristiques de la région Île-de-France, en insistant notamment sur son identité, et d'analyser l'organisation de l'espace régional.

● Réponses aux questions

1. Trois caractéristiques distinguent la région Île-de-France. Avec 11,9 millions d'habitants en 2011, soit 19 % de la population métropolitaine, et 563 milliards d'euros de PIB en 2010, soit 30 % du PIB de la France métropolitaine, l'Île-de-France est de loin la région la plus peuplée et la plus puissante du pays (document 1 p. 28). Le PIB/hab., les investissements étrangers et le taux de chômage confirment son dynamisme économique. En outre, l'Île-de-France est une région polarisée par Paris, ville qui est équipée de deux grands aéroports et vers laquelle convergent les réseaux de communication (autoroutes, TGV) (document 5 p. 29). Enfin, la région Île-de-France est une région attractive, comme l'indiquent l'activité touristique (1^{re} région touristique mondiale et 3^e ville mondiale en nombre de congrès) (document 1 p. 28) et l'espace situé hors de la région où vivent plus de 20 % des actifs résidants travaillant en Île-de-France (document 5 p. 29). Les documents 1 p. 28 et 5 p. 29 peuvent être l'objet d'une analyse plus fine encore.

2. L'identité de la région Île-de-France dépend de sa présence dans la vie quotidienne des sa population, les Franciliens. Le document 2 p. 28 montre que les Franciliens développent un sentiment d'attachement à la région qui varie en fonction du lieu où il réside : 44 % des habitants de la grande couronne sont attachés à l'Île-de-France, contre 16 % pour les Parisiens. Plus on s'éloigne de Paris, plus l'Île-de-France devient une réalité évidente pour les habitants. Le document 3 p. 29 présente deux des trois logos successifs de la région Île-de-France dont il est intéressant de décrypter deux éléments. Le slogan d'une part : en 1976, le logo martèle que « Ma région, c'est l'Île-de-France » comme s'il était besoin de rappeler aux Franciliens qu'ils appartiennent à la région dans laquelle ils vivent ; en 2005, le logo ne l'exprime plus comme si leur attachement à la région était désormais acquis. L'illustration d'autre part : en 1976, le cœur rouge de la fleur met en avant Paris par rapport aux autres départements, de la petite couronne en blanc (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et de la grande couronne en bleu (Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Yvelines, Essonne) ; en 2005, cette inégalité n'apparaît plus, l'étoile comportant huit branches de même couleur. Paris n'est qu'un département parmi les huit que la région administre. Enfin, le document 4 p. 29 permet d'affirmer que la région Île-de-France est présente dans la vie quotidienne de la population à travers l'ensemble des équipements qu'elle met à leur disposition pour répondre à leurs besoins et améliorer leur cadre de vie. Les lycées et le Transilien (document 9 page 31) sont d'autres exemples à exploiter.

3. L'Île-de-France « n'est pas une région comme les autres » ainsi que le montre l'organisation de son territoire régional. D'après le document 5 p. 29, elle est atypique en raison de la diversité des pôles d'activité situés dans la proche couronne et, notamment, de la présence de quartiers d'affaires à Paris, à La Défense (le document 2 page 221 est plus précis) et à l'aéroport de Roissy (« Pourquoi Roissy devient-il un espace tertiaire majeur ? », pages 122-123). L'Île-de-France a un poids économique en France qui est supérieur au poids démographique.

L'armature urbaine est organisée en trois couronnes avec Paris au centre, une ceinture de villes nouvelles proches de Paris et des villes moins importantes en périphérie de région où la forêt occupe une plus grande surface. Les réseaux de communication sont organisés en étoile : les autoroutes comme les lignes grande vitesse font de Paris un carrefour et place la ville au centre non seulement de la région, mais aussi du pays.

2. Quels grands projets d'aménagement transforment ma région ?

p. 30-31

● Présentation

Cette deuxième double page s'interroge sur les grands projets d'aménagement qui transforment la région Île-de-France. Le professeur démontrera que la région définit les grandes orientations de la politique de l'aménagement de son territoire dans le but de l'adapter à la mondialisation et de demeurer compétitif et attractif. Contrairement à l'autre étude de cas (« un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée »), il n'étudiera pas un exemple spécifique d'aménagement, mais « embrassera » l'ensemble des grands projets en cours ou prévus à l'échelle de la région. Pour cela, il dispose de quatre documents de natures et d'échelles variées (carte, illustrations, extrait d'un rapport de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme). Le document 6, qui n'est pas à confondre avec le document 5, est une carte présentant les grands projets de la région d'ici à 2030. Tirée du schéma directeur de la région Île-de-France, sa légende n'est pas classée : il ne s'agit donc pas d'un oubli du manuel. Le document 7 est la couverture d'un des dossiers constituant ce schéma directeur de la région Île-de-France : elle présente une image futuriste de la région, une image qui diffuse un message sur les enjeux de la politique régionale de développement. Le document 8 est un extrait d'un rapport de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme qui présente les territoires d'intérêt métropolitain (TIM), à savoir des territoires présentant de fortes potentialités de développement. Le document 9 propose deux photographies d'aménagement régional : un lycée et une ligne du Transilien. Ces documents doivent permettre d'orienter les travaux des élèves dans deux directions : décrire les grands projets d'aménagement de la région Île-de-France et présenter les enjeux de ces projets.

● Réponses aux questions

1. L'Île-de-France met en œuvre une grande diversité de grands projets d'aménagement comme le montre le document 6 qui est une carte tirée du Schéma directeur de la région – le document d'origine ne comporte pas de légende organisée – indiquant la vision de l'avenir de la région Île-de-France. La « priorité au rééquilibrage de l'emploi à l'Est », la « nouvelle liaison de transports collectifs au cœur de l'agglomération » ou le « développement compact de l'agglomération parisienne » sont des projets d'aménagement à contenu social et environnemental, permettant de rappeler au passage que la couleur politique de la présidence de région infléchit la teneur des projets sans toutefois les bouleverser. On retrouve, à travers l'image futuriste du document 7, l'idée d'une politique régionale harmonieuse dont les projets porteraient aussi bien sur les activités économiques (agriculture, recherche et innovation) que sur le social (accès au logement). Mais il ne faut pas oublier que ces documents relèvent aussi du marketing et le document 9 rappellera que le budget de l'Île-de-France est en fait consacré de manière très ciblée aux lycées et aux transports.

2. Ces grands projets d'aménagement témoignent de la nécessité pour l'Île-de-France de s'adapter en permanence pour rester à la fois attractive et compétitive. Dans un contexte concurrentiel de mondialisation, l'aménagement du territoire régional est essentiel et c'est la fonction des acteurs publics de rendre durablement compétitifs les territoires qu'ils gèrent en réduisant les inégalités, développant une politique des transports, en améliorant le cadre de vie... À cet égard, le document 8 est une illustration concrète de l'action des élus locaux sur leurs territoires. La Plaine-Saint-Denis est identifiée dans le Schéma directeur de la région comme un territoire d'intérêt métropolitain (il en existe 14), c'est-à-dire une zone d'enjeux d'aménagement et de développement où développement des transports et action économique se combinent dans le but de développer l'attractivité et la compétitivité de la Plaine-Saint-Denis.

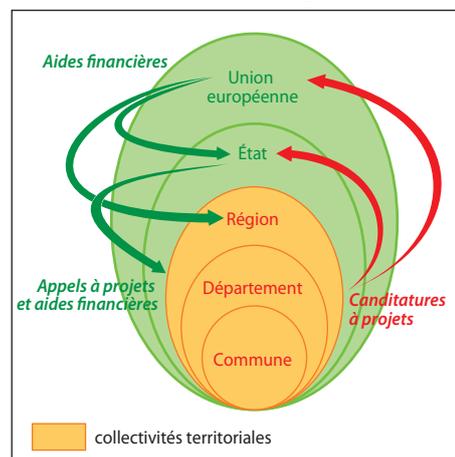
3. Les deux principales limites à ces grands projets d'aménagement sont d'une part l'importance des moyens financiers nécessaires pour les mettre en œuvre dans un contexte d'austérité et de maîtrise des dépenses publiques et d'autre part la création de nouvelles inégalités par rapport aux régions proches qui pourraient se retrouver désavantagées.

3. Quels acteurs transforment ma région ? p. 32-33

● Présentation

Cette troisième double page s'interroge sur les acteurs qui transforment la région Île-de-France. Le professeur démontrera que le Conseil régional est le principal acteur de l'aménagement de la région depuis que les collectivités territoriales sont devenues les chefs de file de l'aménagement des territoires à la suite des lois de décentralisation de 1982, renforcées par celles de 2003-2004. Pour cela, il dispose de cinq documents de natures et d'échelles variées (carte, graphique, illustrations, extrait d'une étude de géographie). Le document 10 est un extrait de la page d'accueil du site Internet officiel du Conseil régional d'Île-de-France : il s'agit de décrypter le message que cette institution développe sur ses missions et ses compétences. Le document 11 présente le budget 2011 du Conseil régional d'Île-de-France : la partie recettes permet de rappeler que, si la région est autonome financièrement, l'État, duquel vient une partie de ses « ressources », contrôle les décisions prises ; la partie « dépenses » permet d'identifier les principaux domaines de compétences de la région. Le document 12 est une carte du Grand Paris qui revient sur la concurrence existant entre le Conseil régional et l'État, à savoir deux acteurs publics, concernant l'aménagement de la région en termes de transports (« Arc express » contre « Grand huit »). Le document 13 est la couverture du contrat de projet État-région, un document essentiel dans la mesure où la contractualisation est une nouveauté dans la manière de concevoir l'aménagement des territoires. Enfin, le document 14 s'intéresse aux relations entre le Conseil régional et les autres acteurs. Ces documents doivent permettre d'orienter les travaux des élèves dans deux directions : présenter le rôle du Conseil régional et analyser ses relations avec les autres acteurs publics et privés.

Des territoires co-gérés



● Réponses aux questions

1. Le Conseil régional n'est pas le seul acteur qui agit dans la région Île-de-France même s'il en devient le principal depuis les lois de décentralisation de 1982, renforcées par celles de 2003-2004. Le principal objectif de cette double page est de montrer que l'aménagement des territoires associe une multitude d'acteurs, que les territoires sont aujourd'hui co-gérés, qu'ils sont l'objet d'une action partenariale. Le schéma ci-contre, qui peut être dessiné à partir des documents 13 et 14, représente l'ensemble des acteurs qui agissent dans ce territoire (L'Union européenne peut être ajoutée). Il montre que les collectivités territoriales sont aujourd'hui les chefs de file de l'aménagement des territoires et que l'État n'intervient plus que comme partenaire des communes, des départements et des régions. Le rôle de l'État est toutefois ambivalent car, si les collectivités territoriales sont autonomes

administrativement et financièrement, il contrôle les décisions qu'elles prennent en matière d'aménagement.

2. L'examen de la page d'accueil du site Internet officiel du Conseil régional d'Île-de-France (document 10) et de son budget 2011 (document 11) permet d'identifier ses principales compétences et de porter un regard critique sur la manière de les présenter. Sur la page d'accueil, la liste des domaines de compétences donne l'impression d'une collectivité territoriale dont les pouvoirs sont importants : les transports (« Déplacements – Aménagement »), le financement et la gestion des lycées (« Lycées »), l'apprentissage (« Formation – Emploi »), le développement économique (« Entreprises »), le patrimoine culturel (« Culture – Tourisme – Sports »)... Autant de sujets qui montrent que les régions jouent un rôle actif dans des domaines très variés, des domaines qui intéressent les citoyens. Cependant, l'examen des dépenses du Conseil régional montre qu'en réalité la plus récente des collectivités territoriales (la région est en effet un échelon institutionnel opérationnel depuis 1982) n'est compétente que dans un nombre encore limité de domaines : environ deux tiers des dépenses sont consacrées aux transports et à la mobilité, l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'apprentissage. Les autres domaines de compétences qui occupent pourtant une place aussi importante que les trois premiers sur la page d'accueil du site Internet officiel du Conseil régional d'Île-de-France sont nettement moins financés.

3. Les relations entre le Conseil régional d'Île-de-France et les autres acteurs sont complexes. Les documents permettent de cibler la réflexion sur les relations que le Conseil régional entretient avec l'État, des relations à la fois teintées de partenariat et de concurrence. Le Conseil régional est d'une part un partenaire de l'État étant donné que les lois de décentralisation de 1982, puis celles de 2003-2004 font de l'aménagement des territoires une action collective associant une multitude d'acteurs et que cette action est menée sur le principe de la contractualisation caractérisée par l'expression « un territoire, un projet, un contrat ». En effet, les collectivités territoriales élaborent des stratégies d'avenir qui sont négociées puis signées avec l'État, comme dans le cas des Contrats de projets État-Région (CPER) (document 13). L'État, duquel vient une part de leurs ressources (document 11) contrôle les décisions prises. Ceci dit, le Conseil régional est d'autre part un concurrent de l'État, comme le montre le document 12 qui présente les deux projets de métro respectivement soutenus par le Conseil régional (« Arc Express ») et l'État (« Grand huit »). Cette situation de concurrence trouve aussi son explication dans les rapports de force politiques et personnels qui ont prévalu quand le gouvernement était à droite et la présidence de région à gauche (document 14).

CARTES 1

Des territoires du quotidien pratiqués et mondialisés

p. 34-35

● Présentation

Les cartes de cette double page correspondent aux premières et deuxième parties des deux études de cas (p. 22-25 pour l'aménagement local, p. 28-31 pour la région). Elles établissent une passerelle avec les cours 1 (p. 38-39) et 2 (p. 40-41). Elles permettent de contextualiser l'étude de cas en changeant d'échelle et/ou en comparant avec d'autres territoires. Les élèves pourront, en effet, repérer les cas étudiés dans le territoire national et confronter leurs caractéristiques avec celles d'autres territoires.

Ces cartes représentent des informations essentielles qui seront d'ailleurs utiles pour les chapitres suivants :

- La répartition de la population française et la population des 30 premières aires urbaines en 2010 (document 1 p. 34) ;
- La population des régions en 2010 et leur évolution entre 1999 et 2010 (document 2 p. 35) ;
- Le PIB et le PIB par habitant en 2010 (document 3 p. 35).

● Réponses aux questions

S'il est impossible d'apporter des réponses précises étant donné la diversité des territoires du quotidien, on peut toutefois fournir quelques indications orientant les réponses.

Choix 1 : Étude d'un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée

1. Si les élèves éprouvent des difficultés à repérer leur département et la commune où est situé le lycée à partir des cartes de la double page, ils pourront s'aider des documents 1 p. 36 (département) et 2 p. 37 (commune) ou d'un atlas.

2. Pour répondre à cette question, les élèves devront prélever les informations du document 1 p. 34 et en exploiter toute la légende. Le professeur insistera sur les types de figurés : **ponctuels pour la population** des 30 premières aires urbaines, de surface pour la densité de population. Il rappellera que la variation des valeurs est associée à la taille du figuré pour ce qui est de la première information et à la couleur pour ce qui est de la seconde. À noter que l'ensemble des aires urbaines ne figurent pas sur la carte : le professeur se reportera aux documents 1 p. 84 et 2 p. 85 s'il a besoin de cartes plus précises.

3. Cette question suggère d'utiliser les documents 2 et 3 p. 35. C'est en prélevant les informations mentionnées dans la question (« taille, population, poids économique »), puis en comparant les données de la région, à laquelle la commune où est situé le lycée appartient, avec celle des autres régions que les élèves pourront y répondre.

Choix 2 : Étude d'une région où est situé le lycée

1. Cet exercice de repérage ne devrait pas poser de problème aux élèves, les noms des régions figurant en nomenclature des documents 1 et 2 p. 35. On pourra rapidement interroger les élèves sur les départements qui composent la région où est situé le lycée : c'est l'occasion de vérifier qu'ils connaissent les circonscriptions dans lesquelles ils vivent et les collectivités territoriales qui les administrent.

2. Pour répondre à cette question, les élèves devront prélever les informations du document 1 p. 34. Dans un premier temps, le professeur insistera sur les types de figurés : ponctuels pour la population des 30 premières aires urbaines, de surface pour la densité de population. Il rappellera que la variation des valeurs est associée à la taille du figuré pour ce qui est de la première information et à la couleur pour ce qui est de la seconde. À noter que l'ensemble des aires urbaines ne figurent pas sur la carte : le professeur se reportera aux documents 1 p. 84 et 2 p. 85 pour obtenir des cartes plus précises. Dans un second temps, la comparaison attendue pourra être menée.

3. Cette question suggère d'utiliser les documents 2 et 3 p. 35. C'est en comparant les données de la région où est situé le lycée avec celle des autres régions que les élèves pourront y répondre.

CARTES 2

Des territoires du quotidien gérés

p. 36-37

● Présentation

Les cartes de cette double page se rapportent aux troisièmes parties des deux études de cas (p. 26-27 pour l'aménagement local, p. 32-33 pour la région). Elles établissent une passerelle avec les cours 3 (p. 42-43). Ces cartes présentent le « millefeuille » administratif français : des régions et départements (document 1 p. 36) aux regroupements de communes et communes (document 2 p. 37). Ces circonscriptions s'emboîtent, comme le montre la confrontation des deux documents de la double page.

Le document 1 p. 36 comporte les logos des régions : il s'agit d'insister sur le fait que l'identité régionale est une réalité qui ne cesse de s'affirmer, notamment à force d'opérations de communication. Le professeur reviendra sur l'importance de ces logos et amènera les élèves à distinguer les régions où le sentiment d'attachement régional est fort (Bretagne, Corse) de celles qui ont été créées de toutes pièces (Centre, Rhône-Alpes).

● Réponses aux questions

S'il est impossible d'apporter des réponses précises étant donné la diversité des territoires du quotidien, on peut toutefois fournir quelques indications orientant les réponses.

Choix 1 : Étude d'un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée

1. Pour répondre à cette question, les élèves devront utiliser le document 2 p. 37. La légende distingue 3 principaux types de regroupements ou EPCI (Établissement public de coopération intercom-

munale) : la communauté urbaine (plus de 500 000 habitants), la communauté d'agglomération (plus de 50 000 habitants) et la communauté de communes. Ces EPCI travaillent en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement de l'espace.

2. La question suppose simplement de donner les noms des départements et régions qui co-gèrent avec la commune le territoire proche du lycée (document 1 p. 36).

Choix 2 : Étude d'une région où est situé le lycée

1. La comparaison de la taille de la région où est situé le lycée avec celle des autres régions a pour objectif de rappeler que les régions sont des collectivités territoriales aux caractéristiques très diverses : aucune région ne se ressemble, les régions étant de taille très variées.

2. Pour répondre à cette question, les élèves devront lancer une recherche documentaire. Le logo est, avec la publication de magazines, une importante opération de communication pour affirmer l'identité d'une région. Comparer certains logos permettra de conclure que dans certaines régions l'attachement régional est fort, tandis que d'autres régions ont une identité moins évidente.

COURS 1

Des territoires pratiqués

p. 38-39

● Présentation

L'étude des territoires du quotidien éclaire de façon inédite la manière dont les sociétés s'organisent dans l'espace. En France, si la recherche de proximité organise la vie spatiale de beaucoup d'individus, d'autres parcourent au quotidien des distances de plus en plus importantes. Ainsi des formes de mobilités extrêmement variées et complexes poussent les Français en dehors de leur espace local. C'est pourtant leur territoire du quotidien. Comment les administrer alors qu'ils ne cadrent pas avec les découpages institutionnels hérités ?

● Proposition d'activité pédagogique

Les documents permettent d'approcher de manière à la fois théorique et pratique le territoire proche. Théorique grâce aux documents 1 et 3 qui peuvent être étudiés pour comprendre la notion de proximité ; le document 1 est une affiche qui témoigne de cette multiplication des utilisations de ce mot, preuve que la société réclame plus de proximité ; le document 3 est une affiche annonçant un repas de quartier, signe d'un besoin de proximité dans un contexte de mobilité accrue. À partir du repère et des documents proposés, il est aussi possible de faire travailler les élèves sur leur territoire proche à partir d'un SIG ou d'une carte topographique. Il suffit de s'appuyer sur le tableau de l'onglet « Consignes », page 23. La même légende que celle du document 2 sera suivie par les élèves pour la cartographie de leur espace proche. L'utilisation de sites Internet comme Mappy ou Viamichelin peut aider les élèves à évaluer la distance qu'ils parcourent quotidiennement. Ces chiffres peuvent être comparés avec le tableau proposé dans le repère.

COURS 2

Des territoires mondialisés

p. 40-41

● Présentation

La mondialisation affecte les territoires du quotidien des Français. Incontestablement, elle les pénètre, informant la plus reculée des campagnes françaises de la sortie du dernier produit high-tech. Mais les territoires du quotidien appellent aussi la mondialisation par la demande croissante d'informations et de connexions. Cette double relation suscite diverses réactions. Alors que certains territoires souhaitent s'extraire de la mondialisation, d'autres souhaitent y peser pendant que les derniers y voient une incroyable opportunité à saisir, leur permettant de lire sous un autre jour des habitudes locales.

● Proposition d'activité pédagogique

Cette double page laisse une grande place à l'analyse de paysages. Il est clair que la présence d'acteurs majeurs de la mondialisation varie grandement selon la localisation du lycée mais il est possible de faire travailler les élèves sur des paysages de leur territoire proche

pour qu'ils repèrent les signes de la mondialisation dans celui-ci. Les photographies proposées par Google Street View peuvent être une bonne entrée pour ce type d'exercice. De plus, on peut faire travailler les élèves sur la concentration de FTN dans leur territoire proche en les faisant réfléchir sur leur choix de localisation dans les territoires (doc. 3). Toutefois, il est possible également de faire repérer les signes de résistance à la mondialisation qui sont repérables sous différentes formes dans les territoires proches (signes identitaires, restaurants proposant une cuisine locale, valorisation de l'histoire locale).

COURS 3

Des territoires gérés

p. 42-43

● Présentation

Le cours 3 s'intéresse aux acteurs impliqués dans l'aménagement des territoires du quotidien. Dans cette troisième étape qui correspond aux troisièmes parties des deux études de cas (p. 26-27 pour l'aménagement local, p. 32-33 pour la région) et aux cartes 2 (p. 36-37), il s'agit d'expliquer aux élèves que les collectivités territoriales sont les chefs de files de l'aménagement des territoires les lois de décentralisation de 1982, renforcées par celles de 2003-2004 : pour cela, on utilisera régulièrement les expressions de « territoires co-gérés » et d' « action partenariale ».

Le plan du cours 3 n'est volontairement pas organisé de manière chronologique dans la mesure où la question ne porte pas sur l'histoire de l'aménagement en France mené depuis plusieurs décennies, mais sur les réalités actuelles. Ainsi le document 2 p. 43 montre-t-il que l'aménagement des territoires associe désormais une multitude d'acteurs qui sont des partenaires ; le repère A p. 42 et le document 1 p. 43 montrent, quant à eux, le renforcement et l'extension des pouvoirs en matière d'aménagement d'une collectivité territoriale comme la région.

Le professeur pourra conclure sa leçon en revenant sur les interrogations qui portent sur l'avenir en matière de réorganisation institutionnelle. Il pourra s'appuyer, pour les illustrer, sur l'échec du référendum organisé en Alsace en avril 2013 concernant le projet de fusion des conseils généraux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du conseil régional pour créer une collectivité unique. Ce projet devait permettre de simplifier le « millefeuille » administratif français et de renforcer la visibilité de l'Alsace à l'échelle européenne.

● Proposition d'activité pédagogique

La double page permet de contextualiser le cas étudié en classe : l'étude de « un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée » (zone d'activité, ligne de tramway, salle de spectacle, maison médicale, structure d'accueil de personnes âgées etc.) sera surtout contextualisé grâce au document 2 p. 43, l'étude de « la région où est situé le lycée » grâce au repère A p. 42 et au document 1 p. 43. Par exemple, le professeur situera l' « aménagement choisi dans un territoire proche du lycée » dans l'éventail des compétences des collectivités territoriales impliqués par cet aménagement (document 2 p. 43) ou bien il comparera les dépenses de « la région où est situé le lycée » avec les dépenses des Conseils régionaux de métropole en 2011 (repère A p. 42). En somme, il insistera sur la représentativité du cas étudié en classe.

Chaque document peut aussi être l'objet d'un approfondissement et d'un regard critique. Le professeur peut demander aux élèves de travailler sur un autre « aménagement choisi dans un territoire proche du lycée » (enjeux, acteurs, débats, effets sur le territoire) en s'appuyant sur la liste des compétences présentée dans le document 2 page 43, il peut aussi leur demander de travailler sur un aménagement qui a été ou est l'objet d'un débat public à partir du repère A p. 42 (arguments favorables ou non à sa réalisation). Dans les deux cas, ces travaux doivent permettre aux élèves, qui sont appelés à devenir des « acteurs éclairés » de la gestion des territoires, de porter un regard critique sur l'aménagement retenu. Cette démarche, qui peut prendre la forme d'un débat, « revêt une dimension éminemment citoyenne, invitant les élèves à prendre conscience de la dimension stratégique et prospective de tout choix d'aménagement ».

MÉTHODE 1

TICE Utiliser les moteurs de recherche et les ressources en ligne

p. 44

Sujet : Comment utiliser le site de l'INSEE ?

1. Trouver des informations fiables en géographie

Quelques conseils pour affiner les recherches sur le site Google :

- pour faire apparaître des pages contenant une expression bien précise comme « développement durable », « énergie fossile » ou des citations, il convient de la mettre entre guillemets.
 - le signe « + » remplit la même fonction, mais permet en outre de tenir compte des articles définis ou indéfinis.
 - le signe « - » permet à l'inverse d'exclure un mot d'une recherche. Par exemple, pour mener une recherche centrée sur les médecins spécialistes en Basse-Normandie, on peut écrire : « médecins-généralistes+Basse-Normandie ».
- Attention néanmoins à ne pas mettre d'espace entre le mot et le signe – et à ne pas utiliser la touche – du clavier numérique.

2. Naviguer sur le site de l'INSEE

Il s'agit ici d'amener les élèves sur le tableau de la « densité de professionnels libéraux de la santé pour 100 000 habitants ». Ce tableau permet de comparer le nombre de médecins en Basse-Normandie et en France métropolitaine et d'en conclure que la Basse-Normandie est une région sous-médicalisée.

MÉTHODE 2

Analyser une publication institutionnelle

p. 45

Sujet : Aménager le territoire de la région Centre

1. Identifier

Ce document est la couverture du magazine du Conseil régional de la région Centre (*O Centre*) qui date de décembre 2010. Il présente l'intérêt des forums participatifs pour l'aménagement de la région en insistant sur la participation des habitants. La participation de la population aux prises de décisions dans le cadre de différents dispositifs s'inscrit dans la mise en place de la démocratie participative (définition p. 42). Le calque sur lequel sont dessinés les projets et les bâtiments existants qui font la particularité de la région Centre composent le document.

2. Décrypter

- Toutes les catégories de population sont appelées à participer aux forums participatifs. Ainsi le document insiste sur la présence de personnes de divers âges et de sexes différents. Cette prise en compte de la diversité de la population est cruciale dans le domaine de la démocratie participative car les attentes en termes d'aménagement sont diverses et parfois contradictoires.
- Les habitants dessinent sur un calque car les forums participatifs compilent les attentes des populations : ce sont seulement des projets et pas encore des réalisations concrètes. Les habitants ont donc une force de proposition en orientant les politiques d'aménagement du territoire. Leur implication dans la vie politique et leur rôle dans les réflexions sont accrus.

3. Analyser

- La région intervient dans l'aménagement du territoire essentiellement dans les domaines du logement, de l'urbanisme, de la formation professionnelle, de l'action sociale, de la santé ou encore des transports.
- Les domaines qui ne sont pas illustrés sur la couverture sont en relation avec la formation, la recherche, l'économie, la culture ou encore le domaine des sports.

• L'illustration donne une image moderne de la région Centre en 2020 avec la présence de tours de bureaux (ou de logements). Ces éléments sont d'ailleurs très peu présents actuellement dans la région en raison notamment de métropoles au poids assez limité à l'échelle du territoire national. La question de la verticalité des constructions est un thème qui peut être sujet à débat quand on se réfère aux dessins effectués par les habitants sur le calque au premier plan. Les bâtiments existants en 2010 qui symbolisent la région Centre sont la cathédrale de Chartres ou encore le château de Chenonceau. Ces bâtiments insistent surtout sur le patrimoine historique et culturel de la région. L'objectif des forums participatifs est d'ailleurs de réfléchir à la place que l'on donne aux héritages et à l'image que la région doit véhiculer.

• La question des énergies renouvelables, avec ici la place donnée aux éoliennes, mais également l'importance du couvert forestier, sont des préoccupations environnementales fortes sur lesquelles les régions peuvent intervenir. Ces choix ont des impacts sur les paysages et peuvent susciter des oppositions.

• Plusieurs acteurs de l'aménagement de la région sont absents sur la couverture de cette brochure d'information publiée par le Conseil régional de la région Centre. On peut penser à l'Union européenne, l'État, les autres collectivités locales mais également aux entreprises ou encore aux associations. La démocratie participative doit intégrer ces multiples acteurs qui peuvent parfois être à l'origine de conflits d'usages pour l'utilisation des territoires.

4. Rédiger une synthèse

	Réponses
1. Dans quels domaines intervient le Conseil régional ?	<ul style="list-style-type: none">– l'image : entre ancrage patrimonial et modernité– l'aménagement– l'orientation des grandes politiques locales (durable...)
2. Quels sont les acteurs de la vie régionale ?	<ul style="list-style-type: none">– le Conseil régional– la population, à travers les forums participatifs– l'État, les autres collectivités locales, les entreprises, les associations mais la couverture ne les montre pas
3. Les limites de la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none">– limite politique : les citoyens ne sont que force de proposition– limite culturelle : les directives d'aménagement en France sont prises surtout par les institutions officielles et peu par la population

MÉTHODE 3

Rencontrer des acteurs locaux de l'aménagement des territoires

p. 46-47

Sujet : Une ligne de tramway à Joué-lès-Tours

1. Préparer la rencontre

Avant de rencontrer les acteurs locaux pour la réalisation de l'entretien, il est nécessaire de préparer la rencontre en faisant travailler les élèves sur l'aménagement étudié en leur faisant compléter un tableau de ce type.

La nature de l'aménagement	Les enjeux, les effets sur le territoire	Les acteurs et le financement
<p>La nouvelle ligne de tramway étudié consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 ligne structurante nord-sud de 15 km, 2 communes traversées, Tours et Joué-lès-Tours ; – 29 stations ; – 54 900 voyageurs attendus par jour ; – 1 parc de 21 rames (dont 3 en réserve) ; – 1 tramway fer de 43,7 m de long et 2,4 m de large ; – 1 tram toutes les 6 minutes en heure de pointe et circulant de 5 h à 1 h ; – 5 parc-relais : Vaucanson, Daniel Mayer, Tranchée, 2 Lions, Lycée Jean-Monnet. 	<p>Les effets tram :</p> <ul style="list-style-type: none"> – aménageur : le tram réaménage les espaces (trottoirs élargis, création de places, circulation réorganisée) et accompagne les projets connexes (programme de rénovation urbaine au Sanitas et à la Rabière) ; – régulier : toujours à l'heure, le tram est un transport guidé en site propre (sauf sur la rue Pinguet-Guindon, une partie de l'avenue Maginot et de la rue Gamard) ; – accessible : le tram est doté d'un plancher bas intégral (il n'y a pas de marche entre le quai et la rame), pratique pour les personnes à mobilité réduite, ou avec des bagages ou des poussettes ; – respectueux de l'environnement : le tram amène de la biodiversité dans la ville grâce aux 2 013 arbres plantés et aux nombreuses variétés d'essences. Le tram est un transport électrique (donc pas d'émission de carbone), et il offre une alternative à la voiture ; – solidaire : desservant des quartiers d'habitat social, le tram offre un moyen de se déplacer aussi efficace qu'économique, et nous transporte sur les grands pôles générateurs de déplacement (cœur de la ville, universités et lycées, administrations et entreprises, commerces). <p>Conformément au PDU, la première ligne de tramway emprunte l'axe nord-sud qui présente la plus forte demande potentielle de l'agglomération. Elle est constituée de deux grandes sections équilibrées : de Tours-Nord vers le centre de Tours et de Joué-lès-Tours vers le centre de Tours.</p>	<p>Les acteurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le Syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle (SITCAT) est l'autorité organisatrice des transports urbains à l'échelle de 25 communes (les 19 communes de la communauté d'agglomération de Tour(s)plus auxquelles il convient d'ajouter Chanceaux-sur-Choisille, La Ville-aux-Dames, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Vernou-sur-Brenne, et Vouvray (soit une population de près de 304 000 habitants) ; – CitéTram est chargé de couvrir l'ensemble du projet, depuis les études jusqu'à la mise en service, prévue pour septembre 2013 et au-delà pendant l'année de garantie de parfait achèvement (2014). <p>Le coût de la ligne de tramway est estimé à 369,1 millions d'euros HT (valeur 2009). Les partenaires financiers déjà engagés ou sollicités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le SITCAT, via le versement transport dont le taux est fixé à 1,8 %. Le versement transport est dû par les entreprises et établissements publics de plus de 9 salariés ; – la communauté d'agglomération Tour(s)plus ; – la région Centre ; – l'État dans le cadre du Grenelle de l'environnement ; – l'Europe par l'intermédiaire du Feder ; – la Caisse des dépôts et consignations ; – la Banque européenne d'investissement.

Les questions qui peuvent être posées sont les suivantes :

- Sur les objectifs de l'aménagement :
 - À quels besoins des habitants répond cet aménagement ?
 - À quels usagers est-il destiné ? Cette réalisation appartient-elle à un programme : plan de déplacements urbains, mise en œuvre d'un Agenda 21 ?
 - Comment cette opération vise-t-elle à améliorer le cadre de vie ?
- Sur les acteurs et les enjeux :
 - Quel est le principal acteur de la réalisation de cette ligne de tramway ?
 - Quel est le montant de la participation de chacun des acteurs ?
 - Comment la décision a-t-elle été prise ?
 - Par quelles délibérations : votes, consultations des usagers ?
 - A-t-il suscité des débats ? Pourquoi ?
 - Au contraire, sa réalisation a-t-elle satisfait ses promoteurs, les usagers, les riverains ?

2. Réaliser l'entretien

Pour réaliser l'entretien, il est préférable de rencontrer les acteurs sollicités sur le terrain car ceux-ci ont davantage d'informations à communiquer aux élèves et ces derniers prennent plus facilement conscience du temps long de l'aménagement.

PRÉPA BAC

Compositions 1 et 2

p. 48-49

Sujet 1 : Un aménagement local dans un territoire proche de votre lycée.

À partir de l'étude de cas menée en classe, présentez cet aménagement, ses enjeux, ses acteurs, les débats qu'il a suscités ainsi que ses effets sur le territoire.

Étape 1 : Analyser le sujet

- Dans le sujet, les notions d'aménagement (définition p. 24 ou 30) et de territoire (définition p. 22 du territoire du quotidien et p. 53 du territoire) sont essentielles pour la bonne compréhension du sujet.

- La consigne qui accompagne le sujet explique la démarche à suivre pour répondre au sujet. Elle correspond d'ailleurs au plan que l'élève peut suivre dans sa composition.
- L'essentiel du propos de l'élève doit être tiré de l'étude de cas car le début de la consigne l'impose (« À partir de l'étude de cas menée en classe... »). Toutefois, le cours est également nécessaire pour réaliser cette composition car les arguments qui la structurent doivent être tirés du cours.

Étape 2 : Rédiger la composition

Cette étape est réalisée p. 48-49 du manuel.

Sujet 2 : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires

Le plan est proposé p. 49 du manuel.

PRÉPA BAC

ANALYSES DE DOCUMENTS 1 ET 2

p. 50-51

Sujet 1 : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires

Après avoir présenté les documents, vous montrerez la diversité des acteurs de l'aménagement des territoires et les compétences d'un acteur comme la région.

Étape 1 : Analyser le sujet

- Dans le sujet, les notions d'acteurs (définition p. 27 ou 32 du manuel) et d'aménagement des territoires (définition p. 24 ou 30 du manuel) sont essentielles pour la bonne compréhension du sujet.
- La consigne qui accompagne le sujet explique la démarche à suivre pour répondre au sujet. Elle correspond d'ailleurs au plan que l'élève peut suivre dans sa composition.
- L'essentiel du propos de l'élève doit être tiré des documents car le début de la consigne l'impose (« Après avoir présenté les documents... »). Toutefois, le cours est également nécessaire pour réaliser cette analyse de document(s) car les arguments qui la structurent doivent en être tirés.

Étape 2 : Rédiger l'analyse de document(s)

Cette étape est réalisée p. 51 du manuel.

Sujet 2 : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires

Après avoir présenté les documents, vous montrerez la diversité des acteurs de l'aménagement des territoires et les compétences d'un acteur comme la région.

Le sujet 2 est un sujet d'entraînement à réaliser après que le sujet 1, qui comporte toutes les indications essentielles (plan à suivre, dosage entre les informations tirées des documents et celles tirées du cours, règle de présentation de la réponse, a été exploité de manière guidée). Si le calendrier s'y prête, on pourrait consacrer 2 heures à cet exercice : la première heure porterait sur le sujet 1 vu en classe, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé par exemple, la seconde sur le sujet 2 proposé en évaluation, le professeur précisant à ses élèves les liens qui existent entre les deux sujets (libellés identiques, mais documents différents). Cet exercice peut aussi être donné en devoir à la maison.

FICHE DE RÉVISION

p. 52-53

● Présentation

La fiche de révision est construite suivant le principe du changement de langage. Elle se compose de six éléments qui reprennent les grandes lignes du chapitre qui sont à retenir. L'essentiel, les schémas cartographiques et l'organigramme de révision reprennent les mêmes informations.

- L'« essentiel » répond de manière synthétique aux problématiques retenues en ouverture (p. 18). Il pourra aider les élèves adeptes de la rédaction des fiches ;
- Les trois « schémas cartographiques » correspondent aux trois points de l'essentiel : les élèves pourront les utiliser pour illustrer un devoir ;
- Les « chiffres clés » reprennent quelques unes des données du chapitre : les élèves pourront aussi les utiliser pour illustrer un devoir ;
- L'« organigramme de révision » est une représentation schématique qui insiste sur les liens entre les parties, sur la logique de questionnement adopté dans le chapitre.
- Le bloc « ne pas confondre » revient sur deux notions essentielles en géographie qui ne sont pas synonymes : l'espace et le territoire.
- Le bloc « pour aller plus loin » présente un site Internet qui familiarise les citoyens avec l'administration publique : www.vie-publique.fr.

Bibliographie

- N. Baron-Yellès, France. Aménager et développer les territoires, Paris, La Documentation française, 2009. [Documentation photographique n° 8067]
- J.-C. Boyer, L. Carroué, J. Gras, A. Le Fur et S. Montagné-Villette, La France. Les 26 régions, Paris, Armand Colin, 2009.

- Y. Jean et M. Vanier, dir., La France. Aménager les territoires, Paris, Armand Colin, 2009.
- R. Marconis, France. Reconstitutions territoriales, Paris, La Documentation française, 2006. [Documentation photographique n° 8051]
- P. Piercy, La France. Le fait régional, Paris, Hachette, 2009.
- P. Subra, Géopolitique de l'aménagement du territoire, Paris, Armand Colin, 2007.
- M. Vanier, Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité, Paris, Economica, 2010.
- G. Wackermann, La France : aménager les territoires, Paris, Ellipses, 2008.
- R. Woessner, La France. Aménager les territoires, Paris, SEDES, 2008.

Sitographie

Des sites Internet nationaux :

- Site de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : www.insee.fr ; [L'INSEE a publié en 2010 La France et ses régions, consultable à cette adresse : www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=FSR10]
- Site de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) : www.datar.gouv.fr/ ;
- Site de l'Observatoire des territoires : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ ;
- Site de l'Observatoire des inégalités territoriales : www.inegalitesteritoriales.fr/ ;
- Site de la Commission nationale du débat public : www.debatpublic.fr/ ;
- Site de l'Assemblée des régions de France : www.arf.asso.fr/ ;
- Et les sites des différentes collectivités territoriales en France (régions, départements, communes).

Des exemples d'études de cas sur les sites académiques :

- Étude de cas sur le tramway de Dijon sur le site disciplinaire de l'académie de Dijon : <http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/spip.php?article665> ;
- Étude de cas sur le campus Paris Diderot (Université Paris Diderot-Paris 7) sur le site disciplinaire de l'académie de Paris : www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_387486/paris-diderot-vii-un-amenagement-proche-du-lycee-geographie-1ere ;
- Étude de cas sur la plateforme multimodale Delta 3 à Dourges sur le site du CNED : www.academie-en-ligne.fr/Ressources/7/HG11/AL7HG11TEPA0112-Sequence-01.pdf ;
- Étude de cas sur la région Alsace sur le site disciplinaire de l'académie de Strasbourg : www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/histoiregeographie/formations/nouveaux-programmes-de-premiere/comprendre-les-territoires-de-proximite/